



Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026-7-64

Délibération : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Date de la convocation : 17 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six

Le jeudi vingt-quatre septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.

Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie),
Secrétaire de Séance : CLECH Marie.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour l'installation du feu intelligent sur la route départementale 54, une convention d'occupation du domaine public est nécessaire. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec les services de l'ATD 22.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un feu intelligent avec les services de l'Agence Technique Départementale 22.

Le Maire,

Daniel ROPERS